



Communiqué de presse

17 décembre 2015

TROIS TEMPS FORTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2015 :

- application de la mutualisation des services
- lancement de projets européens ambitieux
- soutien exceptionnel à l'enfouissement de ligne H.T

➤ **mutualisation des services et mise en place de 6 services communs**

En application du schéma de mutualisation adopté en juin 2015, et dans le cadre de l'intégration des 4 communes composant la communauté de communes, le conseil communautaire a validé à l'unanimité le projet de mise en place de services communs qui travailleront pour les 5 collectivités.

Les services concernés sont les suivants : urbanisme, ressources humaines, finances, juridique et foncier, informatique, marchés publics.

Les agents de ces 6 services sont transférés à la CCVC au 1er janvier 2016 : cela concerne **55 agents** des mairies de Chamonix et des Houches.

Le but est d'offrir un meilleur niveau de service en regroupant les compétences, sans augmentation de coût car l'opération s'effectue à effectifs constants.

➤ **participation de la CCVC à 5 projets européens ambitieux**

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle vague de programmes européens transfrontaliers 2014-2020, la CCVC s'est associée à différents partenaires locaux ou transfrontaliers, collectivités ou acteurs privés, pour porter des projets innovant qui s'inscrivent pleinement dans le cadre de la Stratégie d'Avenir adoptée en 2014.

C'est ainsi que la CCVC est activement associée à 5 projets transfrontaliers :

- projet « e- rés@mont », applications de médecine de montagne autour du mont blanc
- projet « Prevriskhautemontagne », gestion des risques en haute montagne
- projet « AdaPT Mont-Blanc », adaptation au changement climatique
- projet « Mont-Blanc Innovation », dynamiques entrepreneuriales dans l'Espace Mont-Blanc
- projet « I-Alp », musée alpin interactif, en partenariat avec le Musée de la Montagne de Turin.

La CCVC, qui joue un rôle moteur dans Adapt Mont Blanc et Mont Blanc Innovation, apportera un cofinancement à chacun des 5 projets : **la participation prévisionnelle de la collectivité s'établira autour de 10% d'un montant global pour les 5 opérations qui s'élève à 2,6 millions d'euros.**

➤ **financement de l'enfouissement des lignes à haute tension : le cadre de notre intervention et son application**

Suite à deux accidents survenus sur deux lignes haute tension à la suite d'intempéries subies (tempête d'avril 2012 et chutes de neige de février 2015), **l'utilité de sécuriser le réseau et les habitations concernées en étudiant l'enfouissement de deux lignes H.T. s'est manifestée.**

Les élus rappellent néanmoins que ce type d'opération ne relève en aucun cas d'une compétence des collectivités locales, que ce soit la commune ou la CCVC, et que le responsable du réseau R.T.E. doit prendre en charge, à défaut de la totalité du coût d'opération, une part prépondérante de l'opération.

La ligne de 63 kV survolant les communes des Houches et de Chamonix a fait l'objet dès 2013 d'une étude de faisabilité de son enfouissement : sur un coût global de 10 M d'euros, RTE proposait initialement une participation locale de 40% ;

Des discussions complémentaires avec l'Etat et le conseil départemental ont permis de réduire très sensiblement la contribution demandée à la CCVC puisqu'elle se trouve limitée à 15%.

Dans ce contexte, les élus ont validé le principe d'une participation à l'étude définitive concernant l'enfouissement de la ligne 63 kV sur un linéaire de 8 km réparti de manière presque égale entre les communes des Houches et de Chamonix et ont acté le cadre d'intervention de la CCVC pour l'enfouissement éventuel d'une autre ligne, notamment la ligne 42 kV de la plaine Saint-Jean, qui fixe une limitation de la contribution locale à 15% du coût d'opération, compte tenu du fait que cette intervention ne rentre pas dans les missions constitutives de la collectivité.